

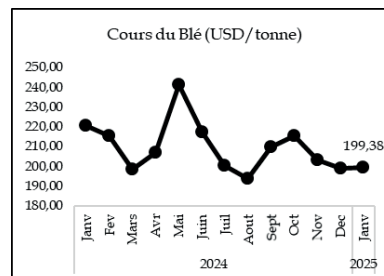
La Note Économique Mensuelle

By 
CECAM

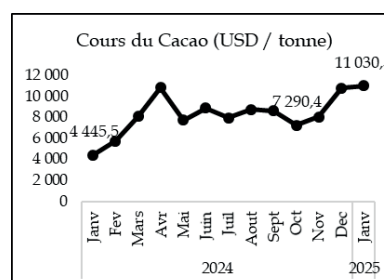
N°005 janvier 2025

1. Cours des principales matières premières

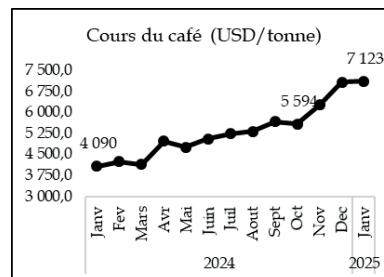
Blé. Le cours du blé connaît une stabilisation après une dynamique décroissante depuis octobre 2024. La tonne s'échange à 199 dollars en moyenne en décembre et janvier contre près de 215 dollars en octobre. Cette tendance résulte d'une disponibilité des stocks combinés à une demande plus faible.



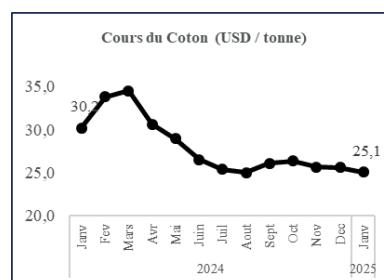
Cacao. La tendance des cours du cacao est à la hausse depuis novembre 2024, passant de 7290 \$/tonne en octobre à 11 000 \$ en moyenne en décembre et janvier. C'est la conséquence d'une production en retrait dans les deux principaux pays producteurs en l'occurrence la Côte d'Ivoire et le Ghana qui représentent près de 60 % de l'offre. Également on note l'augmentation de la demande, asiatique notamment.



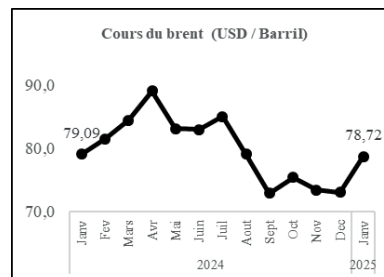
Café. La tendance haussière observée depuis début 2024 se maintient. Entre décembre et janvier, la tonne de café s'échange à près de 7120 \$ contre près de 5600 \$ en novembre et 4090 \$ en janvier 2024. Les conditions climatiques défavorables dans les principaux pays producteurs (Vietnam notamment avec 40 % de l'offre) justifient une tendance haussière des cours depuis fin 2023.



Coton. Le cours demeure sur la dynamique baissière observée depuis début 2024, bien que la dégringolade soit moins abrupte depuis août. Depuis novembre, le cours perd en moyenne 2 % chaque mois. Les raisons se trouvent d'une part dans la hausse de l'offre en l'occurrence au Brésil, avec l'augmentation des superficies. La seconde raison est en rapport avec l'essoufflement de la demande, Chinoise notamment qui avait affiché en début 2024 un niveau d'importation record des 10 dernières années.



Pétrole. Le cours du baril, relativement stable depuis le dernier trimestre 2024, autour de 73 \$, affiche une hausse de plus de 10 % depuis le mois de janvier. Les experts attribuent cette dynamique à l'élection américaine et le retour du Président Trump.



2. Actualité économique sous régionale

La BEAC injecte 205,7 milliards de FCFA dans les banques pour satisfaire leurs besoins de liquidité.

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a procédé le 7 janvier 2025 à une nouvelle opération d'injection de liquidité de 205,7 milliards de FCFA dans le circuit bancaire pour satisfaire l'ensemble des besoins exprimés par ces établissements de crédit. En fait, la demande a été inférieure à l'offre, puisque la banque centrale se proposait d'injecter jusqu'à 270 milliards de FCFA dans le circuit bancaire de la CEMAC. Cette enveloppe est en hausse par rapport aux 220 milliards de FCFA proposés aux banques au cours de la seconde moitié du mois de décembre 2024, mais largement inférieur à l'offre record de 320 milliards de FCFA faite régulièrement aux banques commerciales par la BEAC durant le mois de novembre 2024.

Exportation : baisse des prix (-14,3 %) des exportations agricoles enfin septembre 2024.

Selon l'Indice composite des cours des produits de base (ICCPB) exportés par les pays de la CEMAC, les prix des produits agricoles ont fléchi de 14,3 % au cours du 3ème trimestre 2024 (BEAC, 2024). Ce renversement de la tendance enregistrée pendant plusieurs semestres consécutifs est occasionné par une évolution contrastée des prix sur les marchés des différents produits, soit une baisse des prix sur les marchés du cacao (-21,4 %), du coton (-8,1 %) et du riz (- 6,8 %), et une hausse des prix du café (+10,1 %), du caoutchouc (+3,8 %) et de l'huile de palme (+3,2 %). Cet indice (ICCPB) fondé sur les cours de 20 produits de base exportés par les pays de la CEMAC et représentant 90 % des valeurs de ses exportations a enregistré un repli de 9,5 % en raison d'une baisse conjointe des cours des produits non énergétiques (- 12,6 %) et des produits

énergétiques (-5,2 %) entre le deuxième et le troisième trimestre 2024. Par catégorie de produits non énergétiques, les cours des métaux et minéraux se sont repliés de 17,5 %, et ceux des produits agricoles de 14,3 %, tandis que les cours des produits forestiers et des produits de la pêche se sont accrus respectivement de 2,9 % et 0,1 % (BEAC, 2024).

11 milliards USD d'excédent commercial en 2024, en baisse de 2 %

Le solde de la balance commerciale de la zone CEMAC a affiché un excédent de 6 983,8 milliards FCFA contre 7 090,6 milliards FCFA en 2023 (BEAC, 2025). Toutefois, cet avantage s'est légèrement détérioré en 2024, et ce, malgré une amélioration des termes de l'échange (+1,2 % en 2024 contre -16,5 % en 2023). Cette évolution de la balance commerciale de la CEMAC résulte d'une hausse moins importante de la valeur des exportations de biens (+2,6 %) par rapport à celle des importations (+5,2 %). La zone exporte principalement les ressources extractives (pétrole brut, GNL, or, diamant), le bois et les produits agricoles (café, cacao, tabac, huile de palme...) et en 2024, les cours mondiaux de ces produits ont globalement diminué. Selon la BEAC, l'indice global des produits de base exportés par les pays membres est passé de 89,9 en septembre 2023 à 79,5 en septembre 2024, tiré par une contraction des prix du pétrole, du fer, du diamant. Le Cameroun est celui qui tire vers le bas la balance commerciale de la CEMAC avec un déficit de 974,7 milliards FCFA qui s'est néanmoins amélioré de 15 % par rapport à l'année d'avant. La RCA est également en déficit (-187,1 milliards FCFA) alors que le solde de la balance des 4 autres pays est excédentaire. Le Gabon et le Congo tiennent le lead avec respectivement 3 256,1 milliards et 2 447,6 milliards FCFA d'excédent enregistré en 2024.

La BDEAC honore la 2^{ème} échéance de remboursement de son emprunt 2022 avec un paiement de 6,6 milliards de FCFA.

La Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), émetteur de la valeur « BDEAC 6 % net 2022-2029 », a procédé le 30 décembre 2024, au paiement d'une enveloppe de 6,6 milliards de FCFA sur le marché des capitaux commun aux six pays de la CEMAC. Ce paiement est exclusivement pour couvrir une partie des intérêts générés par cet emprunt obligataire contracté en 2022 et qui court jusqu'en 2029. À travers ce paiement, la BDEAC honore sa deuxième échéance de remboursement depuis le succès de cette opération d'appel public à l'épargne. Si les intérêts se payent annuellement dès la première date d'anniversaire (2023) d'émission du titre, il faut noter que le remboursement du principal ne se fera qu'à partir de la 3^{ème} année (2025).

3. Faits économiques majeurs au niveau national

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES GLOBALES

Croissance économique : évolution récente et perspective

Aux vues de la persistance des crises géopolitiques, de la crise au Moyen-Orient, des changements climatiques très défavorables, la croissance mondiale est sur un train de ralentissement de 3,2 % en 2024 contre 3,3 % en 2023 ; avec la poursuite de la baisse du taux d'inflation en 2023 et la baisse des cours mondiaux du pétrole.

Dans un tel contexte marqué par la résilience de l'activité économique mondiale, le taux de croissance du Cameroun est passé de 3,6 % en 2022 à

3,3 % en 2023 et à près de 3,8 % en 2024 et projetés à 4,1 % en 2025. Cette heureuse perspective est déterminée par le secteur non pétrolier qui affiche une croissance de 4,3 % en 2025, après des niveaux de 4,1 % en 2024 et 3,6 % en 2023 (LF, 2024). En revanche, dans le secteur pétrolier, l'activité va continuer à se contracter, avec une croissance projetée à -1,0 % en 2025 contre une estimation de -2,6 % en 2024, du fait de la baisse de la production pétrolière. L'inflation est passée de 6,3 % en 2022 à 7,4 % en 2023 sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires et des coûts de transport, et devrait tout de même poursuivre une tendance baissière à 5,0 % en 2024 et 4,0 % estimée en 2025, bien que restant encore au-dessus du seuil de convergence de la CEMAC qui est de 3 %.

Inflation : l'inflation atteint 4,6 %, alimentée par les prix des biens et services locaux

Les prix à la consommation au Cameroun ont augmenté de 4,6 % en moyenne sur les douze derniers mois (INS, 2024). Cette inflation est principalement alimentée par l'augmentation des prix des produits alimentaires (+5,6 %) et des coûts de transport (+12,7 %), en grande partie en raison de l'augmentation des prix des carburants à la pompe depuis février 2024. Les prix à la consommation des ménages ont enregistré une légère hausse de 0,1 % en novembre 2024, par rapport au mois précédent, après une augmentation de 0,3 % observée en octobre 2024. Cette évolution résulterait principalement selon l'INS, de l'augmentation des coûts de transport (+0,3 %), des prix du logement, de l'eau, du gaz, de l'électricité et autres combustibles (+0,3 %), ainsi que des prix des vêtements et des chaussures (+0,4 %) et des coûts des restaurants et hôtels (+0,4 %). Cette hausse générale des prix

a été contrebalancée par une baisse des prix des produits alimentaires, qui ont reculé de 0,3 %. Cette dernière s'explique principalement par le recul des prix des légumes frais en fruit ou racine, des légumes secs et oléagineux, ainsi que des tubercules et plantains ; et peut être attribuée à une meilleure disponibilité de ces produits sur les marchés au cours du mois de novembre 2024. Ainsi, l'inflation est restée stable à 4,5 % en novembre 2024, un taux inchangé par rapport au mois d'octobre. Bien que cette stabilité puisse sembler rassurante, le taux d'inflation demeure bien au-dessus de la norme communautaire de 3 % admise dans la zone CEMAC. Certes, cela souligne une pression inflationniste qui persiste dans l'économie camerounaise, malgré les mesures prises pour la maîtriser, mais le gouvernement demeure optimiste. Tout en espérant que l'inflation devrait continuer à suivre une tendance à la baisse, bien qu'elle reste encore supérieure au seuil de convergence de la CEMAC et devrait se situer à 4 % en 2025, après 5 % en 2024 (INS, 2024).

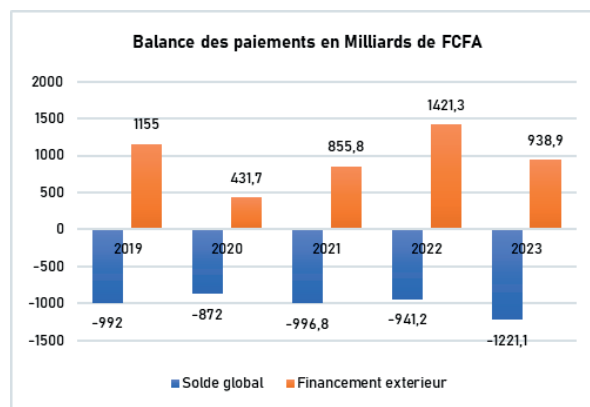
Balance des paiements : le Comité technique national de la balance de paiements valide les statistiques pour 2023.

Une balance des paiements à nouveau déficitaire

Il ressort du rapport présenté en décembre 2024 qu'en 2023, le solde global de la balance des paiements du Cameroun est déficitaire de 328,5 milliards, après avoir été excédentaire de 503,5 milliards en 2022. Cette évolution résulte de la détérioration du déficit du solde courant et de la réduction des flux des financements extérieurs.

Le compte des transactions courantes du Cameroun est déficitaire de 1 221,1 milliards, soit 4,1 % du PIB. Ce déficit s'aggrave de 279,9 milliards par rapport

à 2022 où il était de 941,2 milliards, soit 3,4 % du PIB.



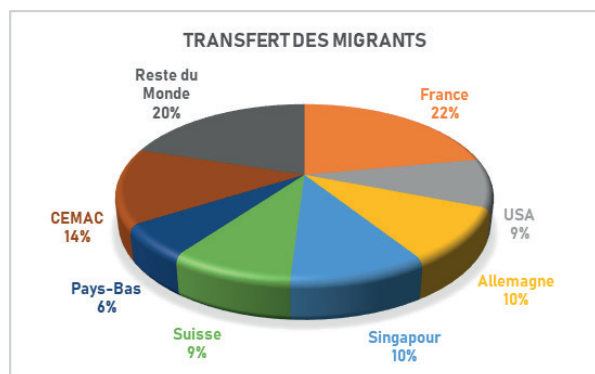
Source : à partir du rapport du Comité technique national de la balance de paiements 2024.

Le déficit des échanges de biens se creuse davantage pour atteindre 843,9 milliards, soit 2,8 % du PIB, après 197,3 milliards en 2022 (0,7 % du PIB). Cette situation est liée à une contraction des recettes d'exportations FOB (-472,0 milliards) conjuguée à une hausse des dépenses d'importations FOB (+174,7 milliards). En revanche, le déficit de la balance des services se réduit de 178,6 milliards par rapport à 2022 pour s'établir à 329,9 milliards. Cette évolution est attribuable d'une part, à la réduction de 151,4 milliards du déficit du poste « transport », en lien avec la baisse des dépenses de fret ; et d'autre part, à l'amélioration du solde du poste « voyage » qui passe d'un déficit de 10,9 milliards, à un excédent de 69,1 milliards. L'on enregistre ainsi une dégradation de 10 milliards du déficit du poste « assurance » et de 42,5 milliards du déficit du poste « autres services ».

Aussi, le déficit des revenus primaires se situe à 588 milliards après 689,4 milliards en 2022. Les revenus primaires comprennent la rémunération des salariés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires (impôts sur la production et les importations, subventions, loyers...). Cette évolution

résulte principalement de la baisse des dividendes et bénéfices versés aux entreprises étrangères par leurs filiales locales. Ces dividendes et bénéfices distribués s'élèvent à 473,9 milliards après 605,1 milliards en 2022.

L'excédent du solde des revenus secondaires (constitués des transferts courants) s'élève à 540,8 milliards après 454 milliards en 2022. Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des transferts reçus de la diaspora.



Source : à partir du rapport du Comité technique national de la balance de paiements 2024.

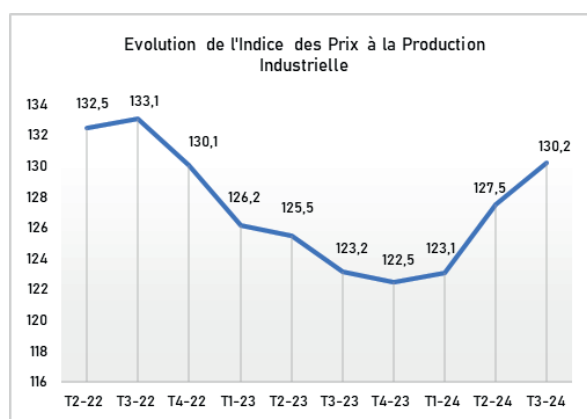
Ces transferts s'élèvent à 723,3 milliards après 647,2 milliards en 2022. Ils proviennent principalement de la France (22 %), des autres pays de la CEMAC (14 %), de l'Allemagne (10 %), de Singapour (10 %), de la Suisse (9 %), des États-Unis (9 %) et des Pays-Bas (6 %). Les transferts reçus de la CEMAC proviennent du Gabon (40 %), République Centrafricaine (32 %), Congo (15 %), Tchad (10 %) et Guinée équatoriale (3 %).

SECTEURS PRODUCTIFS

Production industrielle : hausse des prix à la production industrielle de plus de 5,7 % en glissement annuel

La hausse des prix à la production industrielle entamée en début de l'année s'est accentuée au troisième trimestre (+5,7 % en glissement annuel) ;

essentiellement portée par les industries du bois et de fabrication d'articles en bois (+13 %), l'agroalimentaire (+4,8 %) et les industries extractives (+7,6 %). A contrario, certaines branches d'activités ont enregistré des baisses de prix à la production, notamment les industries de fabrication des machines et équipements (-4,3 %), les industries de fabrication des meubles et autres industries manufacturières (-3,7 %) (INS, 2024).



Source : à partir des données INS, 2024

Bananes : les exportations de 210 686 tonnes en 2024 (+1,8 %)

Selon l'ASSOBACAM (Association bananière du Cameroun), les ventes de bananes du Cameroun à l'international ont atteint 210 686 tonnes en 2024, contre 206 852 tonnes en 2023. La CDBM a exporté 14 052 tonnes de bananes au 31 décembre 2024, soit une hausse de 351 % par rapport à 2023, où l'entreprise avait exporté 3 115 tonnes. Ce qui a contribué à une augmentation globale des ventes de bananes du Cameroun de 1,8 % en 2024. La société des Plantations du haut Penja (PHP) a exporté plus de 153 258 tonnes en 2024 contre 162 267 tonnes en 2023, soit une baisse de 5,5 % ou de plus de 9000 tonnes. Les exportations de la CDC ont progressé de 2580 tonnes en 2024, passant 29 063 tonnes en 2023

à 31 643 en 2024. Les exportations de Boh Plantations Plc ont chuté de 634 tonnes en 2024, atteignant 11 733 tonnes, après 12 367 tonnes en 2023. Cette faible croissance des exportations de la banane qui fait partie du top 10 des exportations non pétrolières du Cameroun, reste faible au vu de l'objectif, de porter la production nationale annuelle à 500 000 tonnes en 2030, selon la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND 20-30).

Financement de l'économie

Calendrier prévisionnel des émissions transmis : Le Cameroun prévoit lever 1,8 milliard USD sur le marché des titres publics en 2025

Selon le calendrier prévisionnel des émissions transmis par le pays à la BEAC ce Janvier 2025, le Cameroun projette d'emprunter un total de 1 130 milliards FCFA (environ 1,8 milliard USD) sur le marché régional de la dette publique. Cette enveloppe comprend 750 milliards FCFA de BTA (titres de moins d'un an de maturité) et 380 milliards FCFA via l'émission des Obligations du Trésor Assimilables (OTA). Les interventions du Cameroun sur ce marché régional de la dette seront dominées par les instruments de 26 semaines (490 milliards FCFA) et 52 semaines (175 milliards). En outre, le Trésor public camerounais espère capter tout au long de l'année 2025, un peu plus de 110 milliards FCFA sur les titres de 4 ans et sur 5 ans, 15 milliards FCFA sur les très longues maturités (10 ans) et 40 milliards sur les titres de 7 ans. Ce calendrier prévisionnel permet de noter que le pays n'envisage pas d'émettre un emprunt obligataire en FCFA cette année, la deuxième d'affilée. Cette enveloppe prévisionnelle servira à refinancer les prêts sur ce marché arrivant à échéance en 2025, de sorte que le pays ne disposera que de 380 milliards FCFA pour des

projets autres que la dette.

Le Cameroun devient ainsi le deuxième pays de la CEMAC à avoir décliné son plan de financement annuel après le Tchad qui a exprimé un besoin en ressources de 400 milliards FCFA. Cette année 2025 sera marquée par un resserrement de la liquidité sur le marché régional. À cela s'ajoute la révision par la COBAC des taux de pondération aux États qui va jusqu'à 100 % pour certains pays (BEAC, 2024). Cette mesure, qui vise à dissuader les banques à prêter aux États compte tenu de leur forte exposition au risque souverain, pourrait compromettre l'exécution des budgets des pays. Cette exposition des banques au risque souverain (sur les prêts et titres) dans la région est passée de 10 % à fin 2015 à 31 % du total des actifs à fin 2023, menaçant ainsi la stabilité du système financier (BEAC, 2024). Ainsi, sauf assouplissement de la COBAC, il sera difficile pour les États de mobiliser les montants qu'ils recherchent pour financer leurs déficits budgétaires en 2025. Car, au cours de la première semaine de l'année, 4 États, dont le Cameroun, ont exprimé un besoin de financement de 110 milliards FCFA, mais n'ont obtenu que 32 milliards FCFA auprès des investisseurs.

Finances publiques : le Cameroun projette plus de 5 000 milliards FCFA d'endettement sur trois ans.

Sur la période triennale 2024-2026, le ministère des Finances prévoit un cadrage macroéconomique et budgétaire global de 21 552 milliards FCFA. Selon la CAA (Caisse autonome d'amortissement), il en découle un besoin d'endettement public pour la période 2024-2026 évalué à 5 215 milliards FCFA ; alors que le budget de l'État pour 2025 a été adopté à 7 317 milliards FCFA avec une légère hausse par rapport à celui de 2024 (7 278,1 milliards FCFA). Déjà en 2024, la CAA évaluait la dette extérieure du Cameroun à 8 114

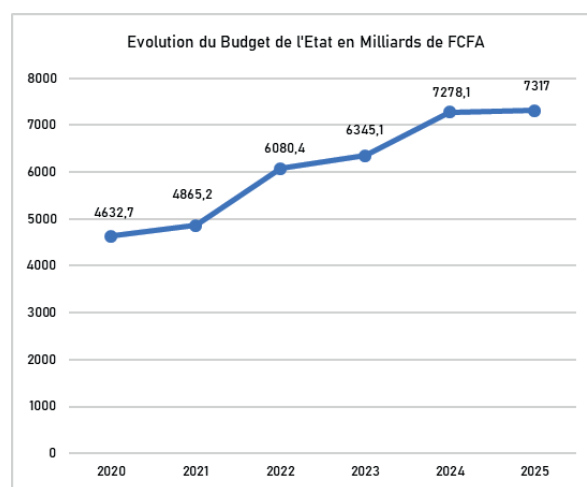
milliards FCFA (3 700 milliards FCFA pour la dette multilatérale, 3 400 milliards FCFA pour la dette bilatérale, et 978 milliards FCFA pour la dette commerciale), tandis que la dette intérieure, hors reste à payer, s'élevait à 3 101 milliards FCFA, avec la dette directe totale de l'administration centrale qui atteignait 1 216 milliards FCFA, soit 40 % du PIB. Pour ce qui est de la dette intérieure, les titres publics représentent 1 600 milliards FCFA, tandis que l'emprunt consolidé auprès de la BEAC s'élève à 576 milliards FCFA. La dette structurée et non structurée totalise respectivement 746 milliards FCFA et 55 milliards FCFA, et les allocations combinées du FMI et de la BEAC s'établissent à 120 milliards FCFA (CAA, 2024).

Budget de l'État : Budget de l'État pour 2025 adopté à 7 317 milliards FCFA.

Le budget de l'État pour cet exercice 2025 sera de 7 317,7 milliards de FCFA dont 7 250,8 milliards de FCFA pour le budget général et 66,9 milliards de FCFA pour les 11 Comptes d'Affectation Spéciaux. Cela traduit une relative stabilité du budget de l'État comparativement à l'exercice 2024. Le budget ne connaît en effet qu'une hausse de 39,6 milliards en valeur absolue et de 0,5 % en valeur relative. Cette augmentation résulterait d'une hausse de 38,3 milliards du budget général et de 1,3 milliard de FCFA (+1,5 %) du budget des CAS (Comptes d'Affectation Spéciaux).

En fait, le budget de l'État du Cameroun de 2024 initialement prévu 6 740,1 milliards de FCFA a subi une hausse de 7,9 %. Soit 538 milliards de FCFA pour être à 7 278,1 milliards de FCFA. Ce budget était de 6 345,1 milliards de FCFA en 2023 contre 6 080,4 milliards FCFA en 2022, soit une augmentation de 264,7 milliards en valeur absolue et de 4,4 % en valeur relative. En outre, le budget de l'État pour l'année 2021 était de 4 865,2 milliards de

FCFA (4 670 milliards de FCFA pour le budget général et 195,2 milliards de FCFA pour les comptes d'affectation spéciaux), en augmentation de 232,5 milliards de FCFA (5 %) par rapport au montant de la loi de finances rectificative 2020 qui était de 4 632,7 milliards de FCFA (MINFI, 2024).



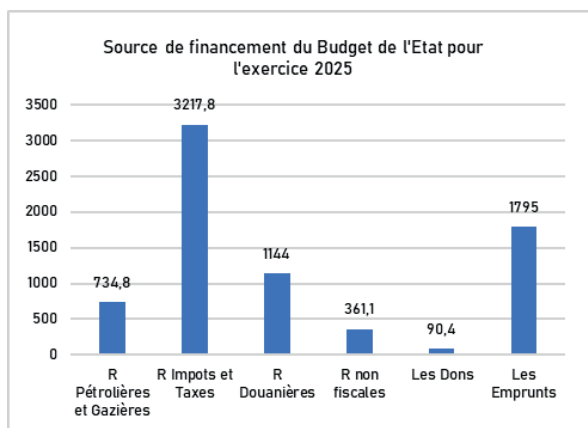
Source : à partir des Lois de Finances 2020 - 2025

Le budget 2025 sera financé par la recette fiscale (43,97 %), les emprunts (24,53 %), les recettes douanières (15,63 %), les recettes pétrolières et gazières (10,04 %), les recettes non fiscales (4,93 %) et les dons (1,23 %). Bien qu'ambitieux, ce montant de 7 317,7 milliards est estimé sous la base d'une augmentation du PIB de 4,1 %, le taux d'inflation à 4 %, une production de pétrole brut de 20,7 millions de barils avec un prix de 72,84 dollars américains, une production de gaz de 99,0 milliards pieds cubes avec un prix de 13,1 dollars américains le m³, un taux de change du dollar américain prévu à 597,69 francs CFA, un déficit budgétaire de 107,8 milliards (0,3 % du PIB), un PIB nominal de 33 973 milliards de FCFA.

La loi des finances dégage en réalité un **déficit de l'ordre de 1702 milliards de FCFA** qui correspond au montant des recours à l'endettement pour l'exercice 2025. Le Pays empruntera toutefois 274,7

milliards de moins qu'en 2024. On relève une baisse de l'ordre de 220 milliards des dépenses courantes, résultant d'une baisse de 187 milliards des charges de la dette et de 238 milliards des transferts et subvention, dont 263 milliards, en ce qui concerne le poste des subventions au carburant. Cette baisse résulterait d'une prévision de décroissance du cours du baril à l'international.

Si l'enveloppe consacrée aux dépenses d'investissement connaît une hausse de 108 milliards (7,5 %), la fraction affectée aux travaux d'infrastructures paradoxalement stagne pratiquement, et ne traduit pas une intention manifeste de faire face au défi infrastructurel majeur relevé notamment en matière de route.



Source : à partir des données MINFI 2025 ; R = Recette

Le budget d'impulsion socioéconomique est centré selon la circulaire du Chef de l'État relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2025, sur les points suivants :

- l'accroissement de l'offre énergétique aux industries et aux ménages ;
- le désenclavement des bassins de production ;
- l'accroissement de l'offre locale des produits de grande consommation

et des intrants destinés aux agro-industries ;

- le renforcement du soutien financier au secteur de l'industrie ;
- la poursuite de l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé de qualité ;
- la poursuite de l'accompagnement et de la préservation du pouvoir d'achat des ménages vulnérables
- l'accélération du processus de décentralisation ;
- la poursuite de la veille sécuritaire sur toute l'étendue du territoire et de la mise en œuvre du Plan présidentiel de reconstruction et de développement des Régions affectées par les crises sécuritaires, en particulier celles du Nord-ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.

Les contraintes / risques majeurs à la réalisation de ce budget son notamment :

- la persistance des crises (la crise russo-ukrainienne, crise au Proche Orient) ;
- le resserrement prolongé des conditions de financement mondial ;
- la baisse durable des cours mondiaux des matières premières exportées par le Cameroun, en particulier, le pétrole brut ;
- l'aggravation de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-Nord ;
- la forte dégradation des conditions climatiques dans les bassins de production.

Financement des PME : 37,5 milliards de FCFA accordés par la SFI pour financer les PME

La Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale dédiée au financement du secteur privé, a approuvé, le 2 janvier 2025, un prêt d'un montant de 60 millions de dollars, soit 37,5 milliards de FCFA, au profit d'une banque commerciale camerounaise (Afriland First Bank) pour doper les crédits de longs termes en faveur des PME locales, qui représentent plus de 99 % du tissu économique national. La SFI s'engage en ce sens à financer 20 millions de dollars sur le montant global, tandis que les 40 millions de dollars restants seront mobilisés auprès d'autres prêteurs partenaires. La maturité du financement est de 5 ans, avec une période de grâce de 12 mois. Assorti d'une garantie collective allant jusqu'à 3 millions de dollars, fournie par l'Association internationale de développement (IDA), ce prêt exclusivement destiné aux PME permettra de financer une proportion d'au moins 25 % des entreprises détenues par des femmes. En effet, selon la Banque mondiale, les femmes qui sont à la tête de 38 % des entreprises au Cameroun, dirigent 23 % des PME manufacturières et représentent 51 % de la population éprouvent beaucoup de difficultés à accéder aux financements.

Recettes douanières : 95 milliards de FCFA attendus en janvier 2025, sur un objectif annuel de 1144 milliards FCFA

Suite au budget de l'État du Cameroun, la direction générale des Douanes (DGD) collectera près de 1144 milliards de FCFA. Pour cela, la DGD prévoit de collecter plus de 95 milliards de FCFA pour le Trésor public au mois de Janvier 2025, soit 8,31 % de l'objectif annuel (1144 milliards

de FCFA) que la Douane ambitionne de mobiliser. Ainsi, le secteur du Littoral I se voit attribuer un objectif de collecte de 59,202 milliards de FCFA, soit environ 62,24 % du total attendu pour ce mois de janvier. Alors que le secteur du Sud II, basé à Kribi a pour objectif de mobiliser 25,221 milliards de FCFA en janvier 2025. Après ces deux pôles principaux, les secteurs du Littoral II et du Sud-Ouest sont attendus pour des enveloppes de 4,486 milliards de FCFA et 4,113 milliards de FCFA respectivement. En revanche, le secteur du Nord-Ouest, toujours affecté par une crise sociopolitique depuis fin 2016 comme le Sud-Ouest, a la plus petite enveloppe, avec un objectif modeste de 37,1 millions de FCFA au cours de la période sous-revue. Ces prévisions pour 2025 s'inscrivent dans une dynamique positive pour la DGD, qui a franchi pour la première fois la barre des 1000 milliards de FCFA en 2023, avec des recettes douanières s'établissant à 1019,8 milliards de FCFA. En 2024, l'État camerounais avait prévu une collecte de 1079,9 milliards de FCFA, marquant une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente. Pour 2025, les projections ont été revues à la hausse, avec un objectif de 1144 milliards de FCFA, soit une augmentation de 64,1 milliards de FCFA par rapport aux prévisions de l'année dernière.

Énergie

Électricité : les délestages persistent malgré l'injection de 300 MW par Nachtigal

Depuis fin décembre 2024, de nombreux quartiers, des villes et localités du Cameroun sont privés d'électricité de jour comme de nuit, pendant des périodes allant de 6 à 8 heures, selon le programme de rationnement de l'énergie électrique

diffusé par ENEO, le distributeur exclusif de l'électricité au Cameroun. Ces délestages, qui causent des désagréments aux ménages, ainsi que des pertes diverses aux entreprises, surviennent alors que le barrage de Nachtigal (420 MW), en cours de finalisation, apporte déjà 300 MW d'énergie supplémentaire dans le réseau électrique national depuis le 23 décembre 2024. Bien que le déficit de production actuel soit autour de 100 MW, il est absorbé par le renoncement des industriels ou l'effacement des entreprises du réseau au profit d'une autre source d'énergie, pour que le distributeur privilégie les ménages. La persistance du délestage montre ainsi qu'il existe des défis à relever sur les réseaux de transport et de distribution de l'électricité au Cameroun avant l'injection de la totalité des 420 MW attendus du barrage de Nachtigal au premier trimestre 2025.

Pour preuve, en dépit de la disponibilité des 300 premiers MW, il faut augmenter de 30 % d'un seul coup les capacités électriques du Cameroun, car le pays continue de faire face à des contraintes de production, en affichant notamment un déficit autour de 100 MW. Ce déficit de production serait réduit si Globeleq (producteur indépendant) n'avait pas maintenu hors service ses machines dans les centrales à gaz de Kribi (216 MW) et thermiques de Dibamba (88 MW), faisant que l'entrée en scène de Nachtigal ne règle pas le problème de l'équilibre entre l'offre et la demande d'Énergie électrique. En plus, de l'arrêt de la production de Globeleq qui contrôlait plus de 300 MW de capacités électriques, la production du barrage de Memvéélé pour une capacité de 211 MW, n'oscille désormais qu'entre 35 MW en journée et environ 100 MW en soirée du fait des contraintes liées aux

changements climatiques (baisse du niveau des eaux dans le fleuve Ntem). Cette dernière affiche de plus en plus un déficit journalier allant de 111 MW à 176 MW. Aussi, en attendant la construction d'un barrage de retenue en amont du Ntem, pour résorber les contraintes observées sur ce fleuve, les changements climatiques n'épargnent non plus le fleuve Sanaga, sur lequel sont construits les barrages de Songloulou (384 MW), d'Edéa (276 MW) et même de Nachtigal. Enfin, l'on constate sous l'emprise des effets du changement climatique que les barrages de Nachtigal et Songloulou ne pourront pas aussi produire à pleine capacité de tout temps, comme par le passé, à cause du phénomène d'évapotranspiration sur le fleuve Sanaga, qui abrite à lui tout seul 75 % du potentiel hydroélectrique du Cameroun.

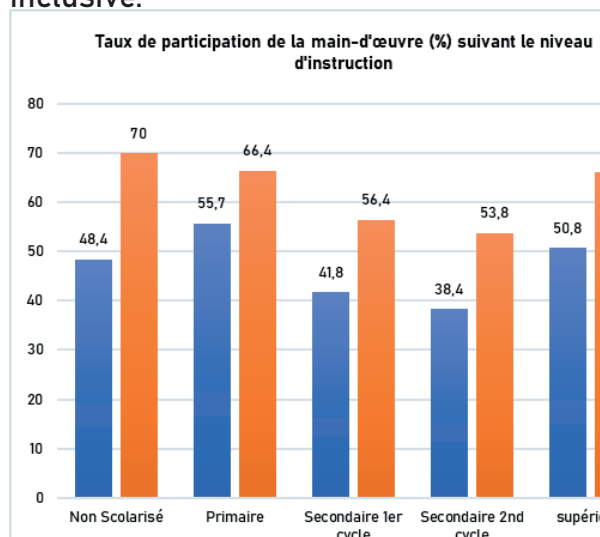
Marché du travail

Emploi : plus de 68 % de femmes exercent dans l'informel au Cameroun

En dépit d'un esprit entrepreneurial plus prononcé au Cameroun, 68,3 % de femmes exercent dans l'informel en tant qu'indépendante, contre 48,2 % d'hommes (INS, 2024). Ce qui montre que les femmes camerounaises brillent par un esprit entrepreneurial plus prononcé que celui des hommes dans le secteur informel. L'immense majorité des femmes en situation d'emploi dans ce pays exerce dans les secteurs nécessitant peu de qualifications. Sur la même période de 2021, 50,8 % de personnes âgées de 14 ans ou plus sont en emploi, soit 43,7 % de femmes contre 58,3 % d'hommes (un écart de 14,6 % en faveur des hommes). Le taux de la sous-utilisation de la main-d'œuvre dans l'ensemble est de 26,3 %, soit 19 % supérieur chez les femmes à celui des hommes. La proportion des femmes de 14 ans ou plus qui ne sont ni en emploi

ni au chômage et qui ne font pas partie de la main-d'œuvre potentielle est de 49,8 % contre 43,5 % chez les hommes.

La participation des femmes et des hommes au marché du travail présente des différences notables. Les inégalités peuvent se manifester entre autres par le niveau d'instruction, la survenue de certains événements familiaux, notamment les naissances. La part de la main-d'œuvre ou le taux de participation de la main-d'œuvre est plus élevée chez les hommes (61,4 %) que chez les femmes (47,3 %). Quel que soit le niveau considéré, les femmes sont moins présentes sur le marché du travail que les hommes comme le montre la figure ci-dessous. Suivant le niveau d'instructions, les disparités sont observées avec des écarts de fortes amplitudes entre les hommes et les femmes ayant le même niveau d'éducation. Pourtant, l'égalité des genres dans l'éducation et l'emploi est essentielle pour garantir des opportunités équitables et promouvoir une société plus juste et inclusive.



Source : à partir de EESI3, 2021

En 2021, la proportion des hommes (58,3 %) en emploi est plus importante que celle des femmes (43,7 %). Suivant l'âge, les femmes âgées de 35 à 59 ans présentent les taux d'emploi les plus

élevés (67,1 %), bien que ce taux soit inférieur de 21,8 % à celui des hommes de la même tranche d'âge (85,8 %).

Le sous-emploi : Le sous-emploi invisible affecte davantage les femmes (55,4 %) que les hommes (40,9 %).

Le sous-emploi visible qui caractérise les personnes en emploi travaillant moins d'heures par semaine que celles prévues par la réglementation en vigueur (40 heures de travail par semaine), affecte de manière équitable les femmes (18,7 %) et les hommes (18,4 %). Alors que le sous-emploi invisible qui caractérise des personnes en emploi dont le revenu horaire issu de l'emploi principal au cours du mois de référence est inférieur à la norme fixée par la réglementation en vigueur, est de 47,0 % dans l'ensemble, de 55,4 % chez les femmes par rapport aux hommes (40,9 %). En plus, les femmes consacrent en moyenne 24,5 h par semaine aux activités domestiques, soit 49,4 % de plus que les hommes (16,4 h). Ce temps consacré aux activités domestiques par les femmes non scolarisées est 75,8 % supérieur à celui des hommes du même niveau d'instruction. Aussi, les écarts les plus importants sont aussi observés chez les personnes de 35-59 ans (11,9 h pour les hommes et 22,3 h pour les femmes) et chez ceux ayant un emploi (12,2 h pour les hommes et 22,7 h pour les femmes) (INS, 2024).

Secteur de services

Assurances : plus de 125 milliards FCFA de prestations versées aux assurés, en hausse de 13 % en 2023 au Cameroun

Au 31 décembre 2023, les 27 sociétés d'assurances opérant au Cameroun ont versé un total de 125,32 milliards de FCFA au titre des prestations et charges de sinistres, contre 110,83 milliards en 2022, soit une progression de 13,07 % en glissement annuel (ASAC, 2024). De

ce dernier, les prestations payées dans le segment non-vie ont progressé de 15,33 %, atteignant 71,81 milliards de FCFA en 2023 contre 62,26 milliards en 2022. Parallèlement, les primes payées sur le marché vie ont enregistré une hausse de 10,17 %, s'élevant à 53,51 milliards de FCFA en 2023, contre 48,57 milliards en 2022. La charge des sinistres dans le segment non-vie a également connu une augmentation notable, passant de 61,87 milliards de FCFA en 2022 à 79,68 milliards en 2023. Cette évolution s'est traduite par une détérioration du taux de sinistralité, qui a bondi de 37,04 % en 2022 à 43,76 % en 2023, soit une dégradation de 6,72 %. En revanche, la charge des prestations dans le segment vie et capitalisation a légèrement diminué, se fixant à 65,10 milliards de FCFA en 2023, contre 65,87 milliards en 2022. Bien que les primes de sinistres soient en progression, celles-ci ne représentent que 46,6 % du chiffre d'affaires des assurances au Cameroun. Il est évalué, selon l'ASAC, à 274,65 milliards FCFA en 2023 contre 256,34 milliards FCFA en 2022, soit une croissance de 7,14 %.

Concurrence dans le secteur d'assurance : Sanlam et Allianz fusionnent pour devenir Sanlam-Allianz au Cameroun

La compagnie d'assurance allemande Allianz et la Sud-africaine Sanlam ont officialisé leur fusion au Cameroun. Cette fusion, actée à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire des filiales camerounaises des deux compagnies, organisée le 22 juillet 2024, donne naissance à deux nouvelles entités à savoir SanlamAllianz Cameroun Assurances, opérant dans la branche dommages, et SanlamAllianz Cameroun Assurances Vie. Étant sur un marché en plein essor, avec

une demande croissante pour des services plus diversifiés et des solutions personnalisées, le rapprochement entre ces deux structures répond à cette demande, *en combinant* les forces de deux leaders du secteur. La synergie de ces dernières profitera aux clients avec un chiffre d'affaires de plus de 51 milliards de FCFA (dont plus de 26 milliards de FCFA pour SanlamAllianz Cameroun Assurances Vie). Avec cette fusion, SanlamAllianz pourra contrôler dorénavant 18,7 % du marché de l'assurance dans le pays. L'accord entre les deux compagnies stipule également qu'Allianz est actionnaire à 40 % de la nouvelle entité créée suite à la fusion, avec possibilité de porter ses actifs à 49 %, le reste étant contrôlé par Sanlam.

Fiscalité

Abattement de 20 % à l'exportation sur les produits certifiés « zéro déforestation » au Cameroun

Selon la circulaire relative à l'exécution de la loi de finances 2025, l'État octroie un abattement de 20 % à compter du 1^{er} janvier 2025, sur les cargaisons de cacao, d'hévéa et de bois en grume à l'exportation, disposant d'un certificat délivré par le ministère technique compétent, attestant de leur conformité aux normes de lutte contre la déforestation (certifiés zéro déforestation). Le taux de droits douaniers applicable à l'exportation de ces produits ne se fera que sur 80 % de la valeur de ces produits, induisant ainsi une réduction des coûts pour les exportateurs. Cette mesure de lutte contre la déforestation dans la culture du cacao, de l'hévéa et l'exploitation forestière, en incitant les opérateurs à préserver l'environnement dans le cadre de leurs activités, permet de sécuriser les exportations de ces produits vers l'Europe, dans la perspective de l'entrée en vigueur au 30 décembre 2025, avec possibilité d'extension jusqu'au 30 juin

2026, du Règlement européen sur la déforestation (RDUE). En fait, pour être en conformité avec RDUE, les produits exportés (cacao, du café, du caoutchouc, de l'huile de palme, du soja, du bœuf et du bois) doivent justifier d'une certification « zéro déforestation », être conformes à la législation du pays d'origine et faire l'objet d'une déclaration de diligence raisonnée.

La suppression de la TVA sur les farines locales : une opportunité de baisser les prix

Le gouvernement a procédé un abattement de 100 % de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les farines produites localement afin de booster la production nationale et freiner les importations de blé, l'un des principaux produits d'importation du pays. Cette mesure contenue dans la loi de Finances 2025 est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2025 et participe à la promotion de l'import-substitution. Cette mesure peut être perçue comme une opportunité de monter un peu moins les prix, voire de les baisser de 20 %.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

BDEAC : Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale

BVMAC : Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale

DGD : Direction Générale des Douanes

ICCPB : Indice composite des Cours des Produits de Base

IDA : Association Internationale de Développement

PIB : Produit Intérieur Brut

OTA : Obligations du Trésor Assimilables

PHP : Plantations du Haut Penja

SFI : Société Financière Internationale

SDB : Société de Bourse

SND30 : Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée